



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RÉFÉRENCE CLIENT

N° de Demande de logement : _____ ou N° du Bail principal : _____

Loyer

Accord de dette

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez CLESENCE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de CLESENCE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

VEUILLEZ COMPLÉTER LES CHAMPS MARQUÉS * ET NOUS FOURNIR UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

DÉBITEUR : TITULAIRE DU COMPTE BANCAIRE

* Nom et prénom du débiteur _____

* Adresse du débiteur (N° de rue, rue ou avenue,...) _____

FRANCE _____

* Code postal * Ville _____

Préciser si autre pays du débiteur _____

LES COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE

* Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)

* Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier Code)

Type de paiement : Paiement récurrent

Paiement ponctuel

* Fait à _____
Lieu

* Signature (s) : _____

* Le _____ / _____ / 201_____
Date JJ MM AAAA

DATE DU PRÉLÈVEMENT :

Le 1er

Le 3

Le 8

Le 12

CRÉANCIER

CLESENCE
Société Anonyme au capital de 39 071 024€ €
RCS / SIREN : 585 980 022
I.C.S : FR24ZZZ155942
Identifiant Créancier SEPA
12 boulevard Roosevelt
02100 SAINT-QUENTIN FRANCE

Référence Unique de Mandat (RUM)
Zone réservée :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété et signé, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.